



Direction générale déléguée  
aux ressources  
[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3 rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

Note à l'attention de

Mesdames et Messieurs les délégués régionaux

Objet : Rationalisation du parc de véhicules du CNRS

Réf : DSFIM – DIR – D – 2011 - 1

Conformément aux engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le Premier Ministre dans la circulaire annexée à la présente note, a fixé un certain nombre d'objectifs à atteindre d'ici 2013. Le CNRS en tant qu'opérateur majeur de l'Etat disposant d'une flotte composée de plus de 500 véhicules, est concerné par ce plan d'actions.

En effet, le parc automobile de notre établissement est vieillissant et son renouvellement irrégulier a créé de grandes disparités au sein des services et unités. Ces disparités sont à l'origine de difficultés dans la maîtrise des coûts d'entretien mais aussi conduisent parfois à l'immobilisation partielle d'une partie de la flotte en raison des pannes liées à l'âge avancé de certains véhicules. Par ailleurs, la pollution que génère l'actuel parc ne permet pas au CNRS de répondre à l'enjeu majeur que constitue l'adoption d'une démarche éco-responsable constructive.

En 2010, la dépense d'achat et d'entretien des véhicules au CNRS a représenté une dépense totale de 3,5 M€ contre 3 M€ en 2009, soit une augmentation de plus de 16%. Une telle évolution n'est pas compatible avec la contrainte budgétaire actuelle.

C'est pourquoi je vous demande de veiller personnellement à ce que l'établissement se mette en conformité avec les objectifs assignés par le Premier Ministre.

A ce titre, je vous demande de mettre en œuvre les dispositions suivantes :

## **1. concernant l'acquisition des véhicules**

Conformément aux instructions du Premier ministre, l'ensemble des achats de véhicules doit être effectué auprès de l'UGAP. La massification des achats auprès d'un prestataire dont la mission est de répondre aux besoins des administrations nous garantit en moyenne des prix plus intéressants que ceux qui sont appliqués par les concessionnaires auxquels l'établissement s'adresse habituellement.

La circulaire précitée du Premier ministre indique que les véhicules de tourisme doivent être renouvelés au bout d'une durée de 7 années. Je vous demande donc de veiller à un renouvellement régulier du parc automobile :

- d'une part pour éviter un vieillissement du parc qui est source de coûts importants d'entretien et de réparation ;
- d'autre part pour lisser l'effort budgétaire de renouvellement.

La réduction du taux moyen de dioxyde de carbone produit par vos véhicules doit être un objectif majeur dans la gestion du parc automobile de l'établissement. Les véhicules particuliers nouvellement acquis devront présenter un rejet de CO<sub>2</sub> inférieur à 120 grammes par kilomètre. Il convient de privilégier le remplacement des anciens véhicules par des véhicules hybrides ou diesels. Les véhicules particuliers les plus anciens doivent faire l'objet d'un retrait selon les modalités définies dans la circulaire précitée.

Conformément aux instructions qui vous ont été données lors des dialogues de gestion, il vous est demandé de réduire le parc automobile (véhicules de tourisme uniquement, les utilitaires n'étant pas concernés) de l'ordre de 10% sur la période 2011-2013. Le renouvellement du parc sera orienté principalement vers des véhicules micro-urbains (type C1, Modus, 107, etc) ainsi que vers des véhicules électriques, lorsque ceux-ci seront disponibles.

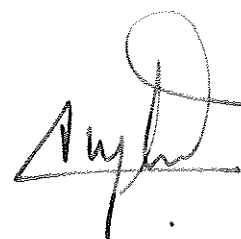
Je définirai prochainement des parcs de référence par délégation régionale en fonction des caractéristiques propres de chacune d'entre elles (importance des effectifs, superficie de la circonscription, éloignement des principaux sites de recherche, disponibilité des transports en commun notamment) et il sera tenu compte de cette référence pour la détermination des budgets lors des prochains dialogues de gestion.

## **2. concernant l'utilisation de la flotte**

Pour le ravitaillement en carburant, il est recommandé, compte tenu des faibles rabais obtenus auprès des grands pétroliers dans le cadre de la fourniture de cartes accréditives, de favoriser dans la mesure du possible, l'utilisation de la carte d'achat dans les stations essence des grandes surfaces (sous réserve que l'utilisateur du véhicule soit titulaire d'une carte d'achat), permettant ainsi de réaliser une économie minimale de 10 à 15%. Je vous invite par ailleurs à consulter fréquemment le site [www.prix-carburants.gouv.fr](http://www.prix-carburants.gouv.fr) qui permet en temps réel de connaître la source d'approvisionnement la moins coûteuse à proximité.

Par ailleurs, il est rappelé que les véhicules administratifs ne doivent être utilisés que pour répondre aux nécessités du service. La circulaire jointe définit précisément les conditions d'emplois des véhicules de service et je vous demande de bien vouloir les rappeler à l'ensemble de vos collaborateurs. Enfin, il est rappelé que la tenue d'un carnet de bord rattaché à chaque véhicule et complété à chaque trajet est obligatoire.

Vous voudrez bien porter toute votre attention au respect des nouvelles mesures énoncées par la circulaire ci-jointe, et de veiller à leur application au sein de vos services et des unités de votre circonscription.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'X. Inglebert', with a large loop at the end of the last name.

Xavier INGLEBERT

PJ : Circulaire du 2 juillet 2010 relative à *l'Etat exemplaire / Rationalisation de la gestion du parc automobile de l'Etat et de ses opérateurs*